

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

29/08/2023

N° E23000066 /64

la présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 29/08/2023

CODE : 1

Vu enregistrée le 04/08/2023, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération le Grand Dax demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLUi-H ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2022 donnant délégation de signature à Madame Sylvande Perdu, Vice-Présidente ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Valérie BEDERE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

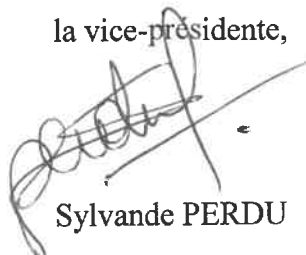
ARTICLE 2 : Madame Christine BARROSO est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération le Grand Dax, à Madame Valérie BEDERE et à Madame Christine BARROSO.

Fait à Pau, le 29/08/2023

la vice-présidente,



Sylvande PERDU